

a) *Augmentation du nombre de membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité*

C'est à la demande de l'Inde que cette subdivision a été ajoutée à l'ordre du jour, à l'article intitulé "désarmement". L'Inde avait accompagné sa proposition d'un mémoire consacré au déroulement des derniers pourparlers. On y lisait, entre autres choses:

... Bien que le Sous-Comité de la Commission du désarmement se soit réuni souvent au cours des quatre dernières années, le moment est venu de reconnaître que sous sa forme actuelle, il ne semble pas capable d'aboutir à un progrès tangible ou à un accord dans le domaine du désarmement...

... Le Gouvernement indien est d'avis que les délibérations et les discussions du Sous-Comité seraient sans doute facilitées par la présence des pays, qui, par leur manière générale d'envisager les problèmes de la paix mondiale, peuvent être en mesure de favoriser la compréhension et l'entente entre les puissances plus directement intéressées. Le Gouvernement indien estime donc que l'Assemblée générale elle-même devrait désigner quelques pays qui aideraient le Sous-Comité à rechercher des solutions concrètes au problème du désarmement.

Dans son projet de résolution du 25 septembre,⁵ l'Inde a donc proposé la nomination de nouveaux États à la Commission du désarmement et au Sous-Comité, sans soumettre le nom d'aucun pays en particulier.

Dans une lettre adressée le 27 octobre⁶ au secrétaire général, l'Union soviétique a mis de l'avant une autre proposition relative aux négociations sur le désarmement entreprises dans le cadre de l'ONU. L'URSS y a soutenu que la stérilité des travaux du Sous-Comité résulterait, en partie du moins, de deux circonstances: le nombre restreint de ses membres et le caractère confidentiel de ses réunions. Par conséquent, l'Union soviétique a proposé d'abolir la Commission du désarmement ainsi que son Sous-Comité et de les remplacer par une "commission permanente du désarmement" où siègeraient tous les États membres des Nations Unies. Le rôle de cet organisme, qui se réunirait en public, serait double: étudier "toute formule de désarmement soumise aux Nations Unies" et transmettre des recommandations à l'Assemblée générale.

b) *Action collective d'information destinée à éclairer les peuples sur les dangers de la course aux armements, principalement sur la puissance de destruction des armes modernes*

Le 13 août, la Belgique a demandé l'inscription d'un nouvel article à l'ordre du jour et a remis un projet de résolution⁷ au secrétaire général. Au cours de la discussion d'ensemble, M. Larock, ministre des Affaires étrangères, a résumé dans les termes suivants les buts et la nature de la proposition belge:

L'Assemblée générale devrait décider qu'une action collective d'information sera préparée immédiatement et qu'elle lui sera soumise pour approbation au cours de la prochaine session ordinaire. Je propose qu'à cette fin l'Assemblée demande à la Commission du désarmement d'une part et au secrétaire général d'autre part d'assumer, en coopération, les deux tâches suivantes: premièrement, rassembler une somme d'indications essentielles destinées à être diffusées dans tous les pays; deuxièmement, établir le programme et les moyens pratiques de cette diffusion.

⁵ Document A/C.1/L.177 des Nations Unies.

⁶ Document A/C.1/797 des Nations Unies.

⁷ Document A/3630 des Nations Unies.